



COMITE CAUSSE COMTAL

BARRIAC 12340 BOZOULS

E-mail : comite-causse-comtal@laposte.net

Site internet : <https://ccaves.org/blog/>

Tant qu'il y aura des genévriers...

Association agréée de protection de l'environnement

ENQUÊTE PUBLIQUE EN VUE D'OBTENIR LE RENOUVELLEMENT ET L'EXTENSION DE L'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE CARRIÈRE DE SCHISTES ARDOISIERS

Commune de Saint-Hippolyte

Enquête publique du 7 novembre au 9 décembre 2022

OBSERVATIONS DE L'ASSOCIATION COMITE CAUSSE COMTAL

Le "Comité Causse Comtal" est une association agréée de protection de l'environnement qui existe depuis 1996.

Elle a pour objet "*de veiller à ce que toute activité publique ou privée, tant en zone rurale qu'urbaine, en agglomération ou non, s'exerce dans le respect de la nature, de l'environnement et du cadre de vie des habitants*" (Statuts - article 2).

Depuis sa création, cette association veille à ce que les citoyens, les collectivités les diverses entreprises agricoles ou industrielles portent leurs efforts sur, entre autres, la conservation et la préservation de la biodiversité, à savoir : **l'ensemble des êtres vivants ainsi que les écosystèmes dans lesquels ils vivent et les interactions des espèces entre elles et avec leurs milieux.**

Après avoir été examinées et approuvées par le conseil d'administration, les remarques, les réflexions et les conclusions de cette enquête, devenues alors celles de l'association, seront portées à la connaissance du commissaire enquêteur désigné pour cette enquête publique et ensuite remises en copie à la mairie concernée.

I Remarques préalables :

Sur le fond :

Nous sommes conscients qu'il est nécessaire de mettre à notre disposition des matériaux, pas n'importe lesquels d'ailleurs, favorisant les constructions, en particulier d'habitats humains. Les schistes ardoisiers, matériaux nobles, effectivement semblent entrer dans le domaine de leur possible exploitation.

Nous ne sommes pas non plus sans savoir que, principalement à l'heure actuelle, il est indispensable et même vital, de tout faire pour diminuer au maximum les effets de l'empreinte carbone sur notre façon d'exploiter nos ressources et ainsi de favoriser, dans la mesure du possible, leur exploitation locale.

Par contre, il nous semble obligatoire que leur extraction et leur transformation ne se fassent pas à n'importe quel prix pour l'environnement et la qualité du cadre de vie des êtres vivants.

Sur la forme :

Nous avons examiné le projet du renouvellement et de l'extension relativement importante de cette carrière de schistes ardoisiers déposé par la société Palat Carrières et travaux publics.

Nous avons tout de suite été choqués par le très faible pourcentage de matériaux valorisés par rapport à l'ensemble des matériaux extraits (36 %) Ce qui explique l'importance, qui nous paraît déjà démesurée, de l'extension demandée.

Nous pensons aussi que le niveau d'impact de l'extension sur la faune et la flore, annoncé dans le dossier par le demandeur, ne correspond à aucune vraie réalité (destruction de plus de 4 ha d'arbres d'essences locales, site de nidification, gîte de vie, corridor biologique...)

II Réflexions sur le projet soumis à l'enquête :

1 - l'exploitation elle-même :

Le ratio matériaux valorisable/stériles de 36 % nous a fortement surpris, nous comprenons mieux pourquoi notre carrier demande une extension impressionnante de 5.3 ha sur 30 ans.

Au vu de la destruction projetée dans ce riche environnement, au milieu d'une zone Natura 2000 et d'une ZNIEFF 1 (nous y reviendrons plus loin), le jeu en vaut-il la chandelle ?

Ces stériles ne peuvent-ils pas être mieux valorisés et ainsi conduire à réduire significativement la surface de l'extension projetée ?

2 - Impacts sur la biodiversité :

- Nous ne comprenons pas très bien pourquoi cette carrière, d'après le dossier, se trouve dans un "réservoir de biodiversité à protéger" (Schéma de cohérence écologique Midi-Pyrénées)

- D'autre part le boisement (0,74ha de chênaie et de 3,44 ha de châtaigneraie : 4,18 ha !!!) de la zone d'extension projetée, constitue un "corridor biologique de déplacement et de chasse" pour la population volante, principalement constituée de divers Chiroptères.

- Une incompréhension totale en poursuivant l'étude, lorsque le dossier nous apprend que les 15,3 ha de cette carrière et de son projet d'extension se situent entièrement dans une zone Natura 2000 "Gorges de la Truyère", jouxte une autre zone Natura 2000 "Haute vallée du Lot entre Espalion et Saint-Laurent d'Olt et des Gorges de la Truyère, basse vallée du Lot et le Goul" et à proximité de deux autres sites Natura 2000.

Et pour couronner le tout, son périmètre se situe à l'intérieur d'une zone ZNIEFF de type I "Gorges de la Truyère de Ruyères au Trébuc".

Un fabuleux réservoir d'au moins : 6 espèces d'insectes protégés (Grand capricorne, lucane...), 6 mammifères protégés (Rhinolophe, Murins, Loutre ...), d'une avifaune remarquable (Milan Royal, Aigle botté, Circaète Jean-Leblanc, Pie-grièche écorcheur, alouette Lulu...).

"La carrière se situe dans un cadre naturel d'exception" (MRAe)

- Bien évidemment le carrier, pas fou, minimise le niveau des impacts résiduels pour l'ensemble du cortège des feuillus, abaisse le niveau d'impact pour les habitats naturels d'espèces protégées.

Ces sous-évaluations, relativement fantaisistes, que nous avons souvent retrouvées dans les études d'impact d'enquêtes diverses, ne nous ont donc peu étonnés. Une malhonnêteté évidente de plus.

Conclusion : Un regard à revoir entièrement pour ce qui concerne la biodiversité (évaluations et compensations en particulier).

3 - Eaux de ruissellement et pollutions :

- La carrière est traversée par le ruisseau de Ségondy qui rejoint ensuite la Truyère.

Il est évident que le danger de pollution de la Truyère est important en cas de débordement provoqué par de fortes précipitations.

- Certes de nouveaux aménagements hydrauliques sont prévus, en principe pour diminuer la vitesse des eaux, améliorer le stockage et la décantation.

Par contre les précisions sur ces installations sont encore insuffisantes (réelle efficacité et emplacements précis, gestion et entretien des installations...).

Encore un passage à revoir.

4 - l'intégration paysagère :

- Les plus proches habitations se trouvent à 230m (hameau de Sergeant), pour certaines habitations l'impact visuel sera flagrant ainsi que pour le hameau des Canines situé En face de la carrière, de l'autre côté de la Truyère.

De même on ne pourra éviter le coup d'œil sur la carrière depuis certains méandres de la D96.

Si le projet arrive à son terme, Il faudra donc être très vigilant au niveau de l'intégration paysagère et du stockage des inertes.

5 - Impact sur la qualité du cadre de vie des habitants :

- Le bruit :

Nous ne parlerons pas des tirs de mine, fort rares, d'après le demandeur, mais du bruit inhérent à l'exploitation (extraction, taille, camions...).

Il faudra faire des mesures sérieuses et régulières de l'émergence sonore. On nous dit qu'elle ne dépassera pas 5db, nous voulons bien le croire sans oublier que s'il y a travail de nuit, cette émergence, réglementairement, ne doit pas dépasser 3db.

Avoir à l'esprit aussi que si le **niveau du bruit double**, cela correspond à l'**émission de 3 dB de plus**.

- La poussière :

Il semblerait qu'avec les schistes ardoisiers, les nuisances liées à cette pollution atmosphérique soient peu importantes.

A surveiller cependant.

- Empreinte carbone :

Le bilan définitif ne peut être que très élevé, lié aux activités normales d'une carrière et accentué par le déboisement prévu de plus de 4ha de feuillus propres à séquestrer un volume important de carbone.

Au vu des catastrophes atmosphériques de plus en plus présentes liées au dérèglement climatique engendré par un taux de carbone de plus en plus important, Il devient impératif que le carrier présente un bilan carbone complet de l'ensemble de son activité.

6 - Remise en état du site :

Elle implique un retour rapide et le plus fidèle possible à l'état initial.

- L'abondance de matériaux stériles en stockage devrait faciliter le remodelage du paysage.

- Il faudra mener de pair une revégétalisation naturelle et une replantation par endroit de feuillus d'essences locales, afin de tendre à reconstituer les gîtes détruits.

III Conclusion générale :

Comme nous l'avons affirmé dans les remarques préalables, nous sommes conscients de la nécessité de pouvoir disposer de certains matériaux nobles de construction, mais effectivement leur mise à disposition ne doit pas s'effectuer à n'importe quel prix.

Or dans ce cas qui nous intéresse de renouvellement et d'extension de l'autorisation d'exploiter une carrière de schistes ardoisiers sur la commune de Sainte-Hippolyte, il semble justement que le prix en soit fort élevé, en effet :

- Beaucoup trop de stériles par rapport aux matériaux valorisés, ce qui induit la demande d'une trop grande surface d'extension de la carrière.

- Cette carrière et son extension se situent paradoxalement au beau milieu d'une zone Natura 2000 et d'une ZNIEFF I et à proximité de 3 autres zones Natura 2000.

- L'étude d'impact minimise le niveau d'enjeux locaux et l'impact brut pour les espèces arboricoles.

- Le défrichement de 4, 18 ha de feuillus, le décapage des sols vont entraîner des pertes catastrophiques d'habitats, de reproduction et d'alimentation des espèces et pourra conduire à une destruction d'individus de toutes espèces, principalement d'insectes et de Chiroptères.

- Les mesures compensatoires proposées sont extrêmement faibles par rapport aux méfaits engendrés par ce projet d'extension.

- Les eaux de ruissellement, pouvant entraîner lors de fortes précipitations des pollutions importantes, ne sont pas clairement maîtrisées.

L'association agréée « Comité Causse Comtal » qui a pour objet de protéger l'environnement, le patrimoine et la qualité du cadre de vie des habitants ne peut qu'émettre un avis très réservé sur ce projet d'extension de carrière qui lui semble démesuré et par conséquent fort néfaste pour l'ensemble de la biodiversité.

Fait à Barriac le 09 décembre 2022

Le C.A. du "Comité Causse Comtal"

N.B. : Copie à la Mairie de Sainte-Hippolyte